

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE

Ministère des armées et des anciens combattants

OBJET DU MARCHE

**Nîmes (30) - Quartier EL PARRAS – CMA10 – Bâtiment
014 - Restructuration d'un bâtiment pour accueillir
l'échelon de commandement du 10ème CMA**

LOT N° 1

Gros Œuvre

Section technique 5

Plafonds-suspendus

*Rédacteur : IMI Maxime RAULT
Mail : maxime.rault@intradef.gouv.fr
Tel : 04.67.16.59.98*

Table des matières

ARTICLE 1.	DEFINITION DES TRAVAUX	3
1.1	Limites des prestations	3
ARTICLE 2.	REGLEMENTATION	3
ARTICLE 3.	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR	4
3.1	Spécifications des produits et matériaux	4
3.1.1.	Dispositifs support.....	4
3.1.2.	Exigences relatives aux caractéristiques particulières des plafonds.....	4
ARTICLE 4.	PLAFONDS SUSPENDUS.....	5
4.1	Plafonds suspendus - Repère PS1.....	5
4.2	Plafonds suspendus - Repère PS2.....	5
4.3	Plafonds suspendus – Repère PS3.....	5
4.4	Plafonds suspendus - Repère PS4.....	5
4.5	Plafonds suspendus - Repère PS5.....	6
4.6	Mode de pose.....	6
ARTICLE 5.	LOCALISATION.....	6

ARTICLE 1. DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux comprennent :

- Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis conformément aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique et aux prescriptions contractuelles de résistance, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermiques et acoustiques ;
- La fourniture au MOE, pour visa, des études d'exécution, fiches techniques, plans de calepinage ;
- La fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs de fixation à la structure porteuse ;
- La fourniture et la pose des éléments de plafonds suspendus ;
- La fourniture et la pose de tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellements, clips, coulisseaux...) ;
- Les liaisons entre les éléments d'équipements techniques (éléments d'éclairage, de conditionnement d'air, de canalisations pour fluides) et ceux du plafond, ainsi que les liaisons avec les parois verticales ;
- L'exécution des feuillures, engravures et trous dans les murs, cloisons et ossatures porteuses pour la fixation, le scellement ou la mise en place des éléments des plafonds suspendus, le rebouchage de ces feuillures, engravures et trous restant apparents après pose ;
- La liaison entre les éléments d'équipement (éléments d'éclairage, de conditionnement d'air, de canalisations pour fluides) et ceux du plafond ;
- La fourniture et la pose des plafonds en plaques de plâtre suspendus y compris toutes les ossatures, supports, accessoires et travaux de finition ;
- L'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages de l'entrepreneur.

1.1 Limites des prestations

Les travaux comprennent :

- L'exécution des feuillures, engravures et trous dans les plafonds mis en œuvre nécessaires à la fixation ou la mise en place des éléments (éléments d'éclairage et de balisage de sécurité, de conditionnement d'air, de sonorisation, de projection, traversées de canalisations pour fluides, etc.) ;
- Tous raccords de revêtement vertical ;
- Les joues périphériques au droit des raccords particuliers (trappes d'accès aux combles, décalages de hauteur de plafonds, etc.).

Les travaux ne comprennent pas :

- La fourniture et la pose d'éléments d'équipement (éléments d'éclairage, de conditionnement d'air, de canalisations pour fluides) ;
- La mise à la terre des éléments métalliques.

ARTICLE 2. REGLEMENTATION

Les travaux seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur dans son édition la plus récente, à tous les DTU (cahier des charges et règles de calcul) et normes, aux avis techniques sur les matériaux et les matériels.

Ne seront donc pas considérés comme travaux supplémentaires, les modifications imposées par les organismes de contrôle et notamment en cas d'application des règlements de sécurité, des normes, des textes de lois et des règles de l'art en vigueur un mois avant la remise de l'offre par l'entrepreneur.

D'une manière générale, les indications données dans le présent CCTP ne portent que sur les points non précisés par les règlements, sur les bases à admettre pour les calculs et en aucun cas sur les règlements que l'entrepreneur déclare, par le fait même de remettre une offre, parfaitement connaître.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date d'envoi du dossier de consultation des entreprises, il appartiendrait à l'entrepreneur, sous sa seule responsabilité, d'en informer le maître d'œuvre, par écrit, éventuellement avec accusé de réception (ou sur le compte rendu de

chantier) en indiquant également les conséquences techniques et financières résultant de cette modification. Le maître d'œuvre, avec éventuellement l'avis motivé du bureau de contrôle, prendra la décision nécessaire.

ARTICLE 3. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

3.1 Spécifications des produits et matériaux

Tous les matériaux et accessoires employés proviendront de la même gamme du fabricant. En parties communes (circulations, hall, etc.) les dalles de plafonds devront être clipsés.

3.1.1. Dispositifs support

3.1.1.1. Caractéristiques générales

Les pièces métalliques seront, livrées sur chantier, protégées contre la corrosion par galvanisation.

3.1.1.2. Définition des charges d'exploitation

Outre le poids des éléments de plafond, y compris l'éventuel complexe d'isolation, les dispositifs support devront pouvoir supporter les charges statiques dues aux bouches d'extraction de la ventilation mécanique contrôlée, des appareillages électriques, des phénomènes liés aux secousses sismiques et permettre de se prémunir des phénomènes de dépression – surpression.

3.1.1.3. Dispositifs de fixation

Ils seront constitués de :

- Suspentes en tiges filetées en acier galvanisé ;
- Pièces de calage si les panneaux employés ont un poids inférieur à 5 kg/m² ;
- Amortisseurs de choc pour assurer la stabilité vis à vis des actions sismiques ;
- Etc.

3.1.1.4. Ossature support

L'ossature primaire sera constituée de profilés métalliques galvanisés.

L'ossature secondaire sera apparente et constituée de profilés porteurs, d'entretoises et de cornières de rives en acier laqué. La largeur des semelles sera de 24 mm et les semelles seront plates.

3.1.1.5. Partition du plénum

Les pléniums seront recoupés tous les 300 m² ou à chaque porte coupe-feu pour répondre aux règles de sécurité incendie.

L'entrepreneur doit l'exécution des rives périphériques au droit des trappes d'accès aux combles.

3.1.2. Exigences relatives aux caractéristiques particulières des plafonds

L'ensemble des éléments constituant les plafonds suspendus, placés dans les locaux devront satisfaire aux exigences énoncées ci-dessous.

La satisfaction de ces divers critères devra être attestée par un procès-verbal d'essai émanant d'un laboratoire d'essais.

Tous les éléments des ossatures seront en métaux incorrodables (profilés en acier galvanisé, visseries en inox).

Les dispositifs de suspension devront pouvoir supporter outre les éléments du plafond, les luminaires encastrés prévus dans tous les locaux. Les supports devront pouvoir supporter une charge statique de 5 kg/m².

Les suggestions de mise en œuvre liées à la réalisation des ouvrages (chemins de câbles, gaines VMC, etc.) réalisés en plénum par les autres corps d'état devront être prises en compte.

Le plafond-suspendu devra résister à tout risque de soulèvement lié à une surpression éventuelle du local ou à une dépression du plénum.

ARTICLE 4. PLAFONDS SUSPENDUS

4.1 Plafonds suspendus - Repère PS1

Plafonds suspendus à base de dalles démontables en matériaux fibreux de type fibres minérales :

- Dimensions : 600 x 600 mm ;
- Réflexion de la lumière : > 70% ;
- Caractéristiques acoustiques : $\alpha_w \geq 0,6$;
- Résistance au feu : A2 s1 d0 ;
- Résistance à l'humidité : > 80% ;
- Coloris et aspect : au choix du MOE dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Circulations

4.2 Plafonds suspendus - Repère PS2

Plafonds suspendus à base de dalles démontables en matériaux fibreux de type fibres minérales :

- Dimensions : 600 x 600 mm ;
- Réflexion de la lumière : > 80% ;
- Caractéristiques acoustiques : $\alpha_w \geq 0,8$;
- Résistance au feu : A2 s1 d0 ;
- Résistance à l'humidité : > 70% ;
- Coloris et aspect : au choix du MOE dans la gamme du fabricant – dalle décorative / acoustique.

Localisation :

Salle de réunion

4.3 Plafonds suspendus – Repère PS3

Plafonds suspendus à base de dalles démontables en matériaux fibreux de type fibres minérales :

- Dimensions : 600 x 600 mm ;
- Réflexion de la lumière : > 80% ;
- Caractéristiques acoustiques : $\alpha_w \geq 0,7$;
- Résistance au feu : A2 s1 d0 ;
- Résistance à l'humidité : > 70% ;
- Coloris et aspect : au choix du MOE dans la gamme du fabricant – dalle décorative / acoustique.

Nota :

Le plafond suspendu d'une partie du local 034 a été détérioré, le titulaire du présent lot aura à sa charge la reprise du plafond suspendu sur l'ensemble du local.

Localisation :

Bureaux, local stockage, local ménage, local abritant

4.4 Plafonds suspendus - Repère PS4

Plafonds suspendus à base de dalles démontables en matériaux fibreux de type fibres minérales :

- Dimensions : 600 x 600 mm ;
- Réflexion de la lumière : > 80% ;
- Caractéristiques acoustiques : $\alpha_w \geq 0,6$;
- Résistance au feu : A2 s1 d0 ;
- Résistance à l'humidité : > 95%, traitement antibactérien ;
- Coloris et aspect : au choix du MOE dans la gamme du fabricant.

Nota :

Deux trappes d'accès aux combles sont présentes dans les plafonds des locaux sanitaires. Le titulaire devra la réalisation de décrochés dans les plafonds suspendus pour laisser les trappes apparentes.

Localisation :

Ensemble des locaux sanitaires (douches, WC, sas de desserte, etc.)

4.5 Plafonds suspendus - Repère PS5

L'entrepreneur doit la réalisation de plafonds en plaques de plâtre à bords amincis fixées sur ossature en acier galvanisé suspendus au plancher.

Chaque joint sera traité au moyen de bandes à joint, y compris en périphérie de plafonds.

L'entrepreneur doit l'ensemble des travaux de préparation nécessaires à l'application des travaux de finition décrits à la section technique peintures – tentures.

Le plafond sera CF1h.

Localisation :

Local archives

4.6 Mode de pose

- Les hauteurs des plafonds suspendus sont définies sur les plans et dans le tableau de localisation ci-après ;
- L'ossature support sera en acier laqué fixée sur des suspentes en acier galvanisé elles-mêmes fixées au plancher, à la toiture ou à un nouveau support si nécessaire ;
- Les plaques seront simplement posées sur l'ossature et clipsées ;
- Des cornières en acier laqué seront placées en rive.

ARTICLE 5. LOCALISATION

Les plafonds suspendus seront mis en œuvre suivant les plans de repérage et selon les dispositions suivantes :

Type de plafonds	Localisation	Observations
PS 1	Circulations	Pose à 2,70m du fini
PS 2	Salle de réunion	Pose à 3,00m du fini
PS 3	Bureaux, local stockage pharmacie, local ménage, local abritant	Pose à 2,70m de manière générale Pose à 2,90m du fini bureau commandement Pose à 3,15m du fini dans local stockage pharmacie
PS 4	Locaux humides	Pose à 2,70m du fini de manière générale Pose à 3,15m du fini dans WC hommes Ouest, WC femmes Ouest, WC hommes Est, WC femmes Est
PS 5	Local archives	Pose à 3,15m du fini